

Projet de loi organique

portant approbation de l'accord et de l'échange de lettres entre l'Organisation des nations unies, représentée par le programme des Nations Unies pour les établissements humains, et le Gouvernement de la République tunisienne concernant l'établissement d'un bureau de pays pour la République tunisienne

Article unique:

Sont approuvés l'accord entre l'Organisation des nations unies, représentée par le programme des Nations Unies pour les établissements humains, et le Gouvernement de la République tunisienne concernant l'établissement d'un bureau de pays pour la République tunisienne, signé à Paris le 16 mai 2017, et l'échange de lettres du 14 décembre 2017 et 20 mars 2018, annexés à la présente loi organique.